

4. EVOLUTION DES LOYERS POUR L'ANNEE 2023

La loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté a pérennisé le dispositif de plafonnement des loyers pratiqués, en posant le principe d'une évolution des loyers pratiqués corrélée à l'évolution de l'indice de référence des loyers (IRL du 2ème trimestre de l'année N-1). (art. L. 353-9-3 et L. 442-1 du CCH).

L'indice de référence des loyers du 2ème trimestre, publié le 14 juillet 2022 par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) s'élève à 135.84, ce qui représente une hausse de 3.60%.

En application des dispositions du droit positif, une évolution de 3.60 % des loyers est autorisée au 1^{er} janvier 2023.

À ce jour, sans connaissance d'évolution législative contraire sur la révision des loyers pratiqués, l'Office étant toujours impacté par la RLS et sans visibilité sur la pérennisation du mécanisme de péréquation, il semble nécessaire de valider une évolution des loyers pour l'année 2023.

L'Office souhaite pratiquer une évolution de loyer de 3.60% pour l'année 2023.


Le Président soumet au vote l'évolution des loyers pour l'année 2023.

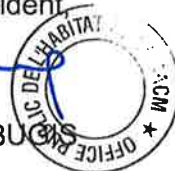
.....

Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération à compter de sa date de réception par le contrôle de légalité

Pour extrait certifié conforme,
Fait à CASTRES, le 17 octobre 2022

Le Président


Pascal BUGIS



REÇU EN PREFECTURE

le 26/10/2022

Application agréée E-legalite.com

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CASTRES
- MAZAMET – 15 RUE AMIRAL GALIBER - 81104 CASTRES Cedex

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 17 octobre 2022 à 14h30

Délibérations de : 1 à 4
Présents : 15
Pouvoir : 1
Votants : 16

Etaient présents :

Mesdames Geneviève AMEN, Catherine FARRENQ, Baya ALGAY, Marie-Claude FAURE, Viviane DUPUY, Flavie ROUANET, Claudine HAUSER, Yolande ALBERT,

Messieurs Pascal BUGIS, Christophe SENTOLL, Xavier BORIES, Rinaldo PUGLISI, Serge SERIEYS, Bernard AUDOURENC, Christian NOCAUDIE

Etait excusé et avait donné pouvoir :

Monsieur Roger ISABET à Madame Yolande ALBERT

Etaient excusés

Madame Jeanine CAYSSEL
Madame Alexia CAILLOUX
Monsieur Vincent COLOM
Monsieur Stéphane AYMARD

Etaient absents

Monsieur Laurent MONS
Monsieur Siegfried FRANZ
Madame Jeanine BARENS

Participaient également à la séance :

Madame Florence SANS, Directeur général
Monsieur Frédéric MARC, Réhabilitation
Madame Stéphanie BENOIT, Comptabilité
Madame Béatrice JEA, Ressources humaines
Madame Marie-Laure COSTE, Secrétariat de direction

REÇU EN PREFECTURE

le 26/10/2022

Application agréée E-legalite.com